



Programme Local de Prévention des Déchets 2020



Préambule

La notion de Trier n'est plus une notion suffisante, il faut réduire notre production de déchets. C'est ainsi que l'aspect de Prévention prend tout son sens car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Le 31 décembre 2015 a marqué le terme de la contractualisation (et des financements) avec l'ADEME pour les 2 PLPD, qui permettaient à TOUS les habitants du département des Pyrénées-Orientales d'être couverts par un Programme (SYDETOM 66 pour 12 EPCI/191 communes et PMM pour ses 36 communes). Les objectifs en termes de réduction des déchets ont été atteints sur les 2 programmes avec - 8,02 % de réduction pour le territoire du SYDETOM 66 et - 8,87 % pour le territoire de PMM.

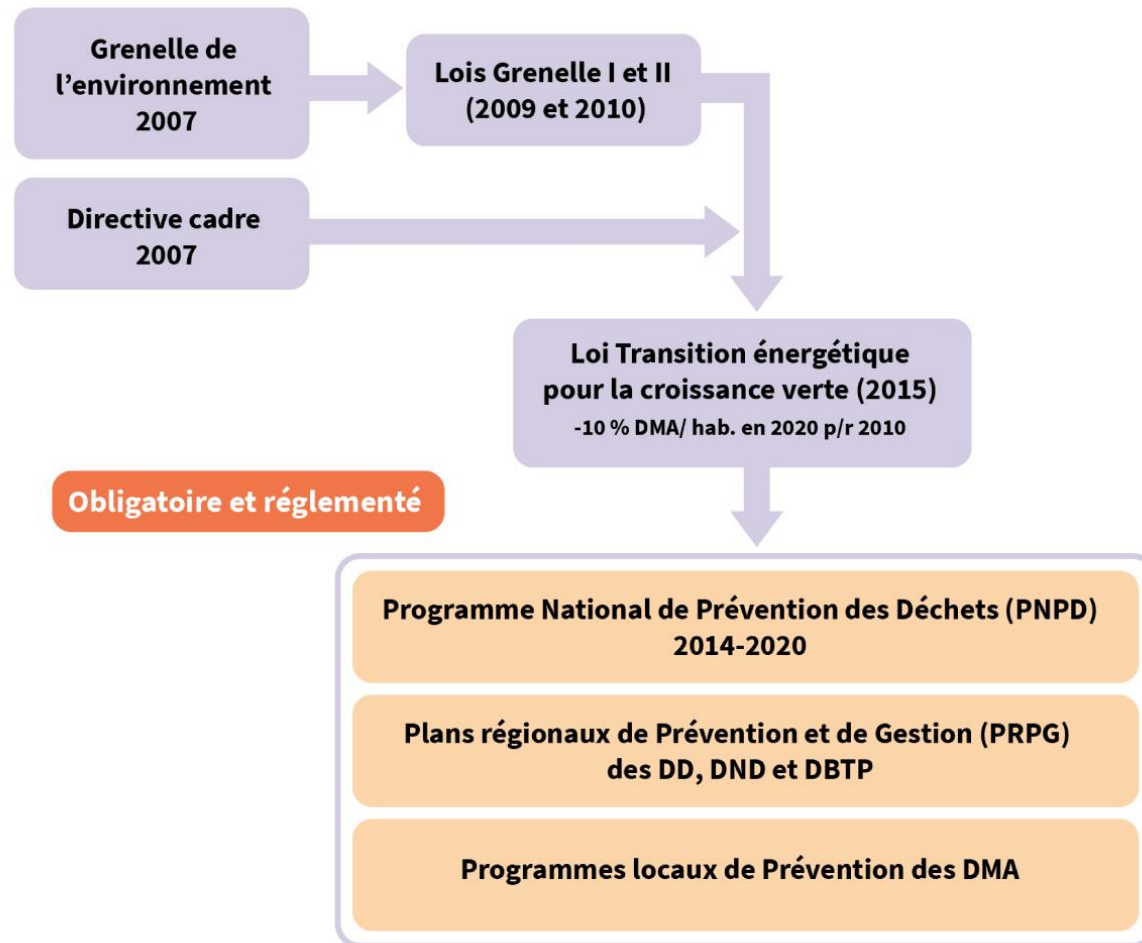
Ces résultats sont très encourageants pour l'avenir, ils sont le reflet d'une réelle expertise départementale en la matière, qu'il s'agit aujourd'hui de pérenniser et approfondir.

L'obligation pour les EPCI à compétence collecte de porter un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) :

1. Obligation réglementaire

Le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et assimilés, modifie le Code de l'Environnement dans ses articles R 541 41 19 à R 541 41 28, en incluant notamment l'obligation pour les collectivités à compétence collecte de porter un PLPD, *Art. R. 541-41-20.-Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages.*

Objectif 2020 (loi TECV n° 2015 992 du 17 août 2015 - Transition Energétique pour la Croissance Verte) → - 10 % de DMA (OMr + collecte sélective + tout venant et ensemble des flux collectés en déchèteries) par rapport à 2010.



2. Soutiens financiers de l'ADEME

Outre ces obligations réglementaires, il est à noter que l'ADEME conditionne ses soutiens financiers aux collectivités, servis dans le cadre de la convention tripartite notamment (réhabilitation de déchèteries et autres ...), à la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets sur le territoire de l'EPCI. En effet, les dossiers de demande de subventions doivent obligatoirement comprendre une copie de la délibération de la collectivité.

L'intérêt pour les EPCI à agir :

1. Economiquement :

Il est important de noter que, outre les bénéfices environnementaux, conduire un PLPD est financièrement intéressant pour l'EPCI, qui voit ses tonnages OMr diminuer et en conséquence sa contribution au SYDETOM 66 baisser. Ainsi, chaque tonne évitée représente 138,30 € d'économies de traitement (tarif 2018) pour la collectivité (sans compter les coûts de collecte induits).

2. Environnementalement et socialement

Réduire ses déchets à la source, c'est *réduire son impact sur l'environnement*, parce que le déchet le moins coûteux, le moins polluant et le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas :

- Être vigilants lors de nos achats dans le choix des produits est un bon moyen de réduire la quantité des déchets qui rempliront notre poubelle.
- Une remise en cause de nos comportements de consommateurs (effets de mode, influence de la publicité...) peut être un levier important pour permettre de réduire les déchets à la source.

Par ailleurs, certaines actions du Programme Local de Prévention des Déchets développent *le lien avec l'Economie Sociale et Solidaire*, avec notamment le réemploi qui fait appel à l'activité des chantiers d'insertion (recycleries/ressourceries) ou des entreprises adaptées (collecte du textile avec Ecotextile Insertion Rivesaltes et fabrication des composteurs avec des ESAT).

- Le réemploi permet de réduire la masse finale des déchets et donc de réduire les coûts de traitement. Il limite l'épuisement des ressources naturelles et la consommation d'énergie. Beaucoup d'objets qui partent à la poubelle ou en déchèterie peuvent encore être réutilisés soit en l'état, soit après petite réparation ; souvent ces objets pourraient avoir une durée de vie beaucoup plus longue et servir à d'autres.

Le rôle primordial dans la réussite du Programme, de l'Ambassadeur – ADTP - de la Collectivité :

Par expérience, eu égard aux résultats positifs obtenus sur les anciens programmes, il est à souligner le rôle primordial de l'ADTP dans l'atteinte des objectifs. Il devra effectuer des missions de communication de proximité, d'animation, de formation et de mise en œuvre technique des actions de prévention définies par la collectivité sur son territoire.

Le rôle du SYDETOM 66 :

La mission du SYDETOM 66, fort de son expérience en la matière avec ses 5 années de Programme, sera à présent de mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique exemplaire en faveur de la prévention des déchets, en les accompagnant dans la mise en œuvre d'un PLPD (dont les actions retenues pourront être différentes en fonction des territoires), mais aussi en assurant une cohérence départementale, pour atteindre les objectifs dictés par la loi TECV.

Cet accompagnement du SYDETOM 66 se traduira de plusieurs façons : accompagnement méthodologique et humain.

- Au travers d'une convention, exclusivement aux EPCI qui s'engageront dans la démarche de réduction des déchets, au vu de documents factuels (délibération de l'EPCI relative à la mise en œuvre et à la gouvernance), les EPCI ne s'étant pas engagés dans la nouvelle démarche ne pouvant se prévaloir d'un quelconque soutien de la part du syndicat.

Le SYDETOM 66 continuera toutefois à s'investir directement dans ces programmes au travers de différentes actions :

- Commande groupée pour l'acquisition de composteurs et bio-seaux, afin de maintenir un prix compétitif
- Mise en œuvre directe des actions dont le financement est soumis à une REP, dont la prévention de la nocivité des déchets (compte tenu du fait que le syndicat a signé tous les contrats avec les éco organismes)
- Conduite de l'action départementale de collecte du textile
- Schéma départemental de développement des ressourceries/recycleries
- Mise en œuvre d'une communication départementale durant la SERD

Pour toutes ces actions, sous Maîtrise d'Ouvrage du SYDETOM 66, des fiches comprenant des indicateurs et des objectifs seront élaborées et diffusées aux collectivités qui s'engageront, afin de pouvoir les intégrer dans les programmes locaux territoriaux.

Le Plan d'action de la Communauté de Communes des Aspres

 **7 actions locales à développer**

 **3 actions à suivre, sous maitrise d'ouvrage du Sydetom66**

Actions locales à développer

Action 1 : COMMUNIQUER SUR LA PREVENTION DES DECHETS

Cette action consiste à communiquer de manière régulière pour sensibiliser la population à l'impact environnemental, social et économique de la prévention (réduction) des déchets.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	Moyens Humains
Evénements grands publics	3 / an	Animation durant la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets (SERD) Animation durant la Semaine Développement Durable (SDD) Tenu d'un stand lors d'un marché Tenu d'un stand dans un supermarché du territoire	Animation ADTP CC Aspres et soutien possible ADTP Sydetom66
Animations scolaires	2 / an	Animations auprès des écoles maternelles : ADTP CC Aspres Animations écoles primaires : ADTP Sydetom66 + CC Aspres	Animation ADTP Sydetom66 ou Animation ADTP CC Aspres
Animations PIJ / Centre aéré	3 / an	Collaboration avec les PIJ pour développer des animations spécifiques. Le Sydetom66 propose une mise à dispo d'atelier carton-bijoux –textile (3 ateliers/an/EPCI)	Animation ADTP CC Aspres ou Atelier Sydetom66
Communication WEB		Liens site web EPCI/ Sydetom66	Mise à contribution de notre infographiste
Communication Livrets	15 000 livrets	Réalisation et distribution de livrets à nos administrés. Livrets dédiés à la gestion des déchets et à la prévention.	Services techniques de la CC Aspres ADTP CC Aspres Mise à contribution de notre infographiste

Quelques points sont à noter :

Evénements grands publics :

Nos ADTP ont déjà mené de tels évènements tels que la Participation à une animation sur l'hôpital de Thuir durant la Semaine du Développement Durable, Participation à la SERD avec l'EHPAD, Olympiades du Tri.

De nombreux jeux ont été élaborés par nos différentes équipes d'Ambassadeurs et ils peuvent être utilisés ou adaptés pour ce type d'événements.

Animations scolaires :

Le Sydetom66 mène ces actions au niveau des écoles primaires du département, nos ADTP pourront se greffer à ces actions ou en réaliser eux-mêmes.

Nos ADTP cibleront également les écoles maternelles en développant de nouveaux outils de communication et d'animation en s'appuyant sur l'expertise de notre service jeunesse.

Animations PIJ / Centre aéré:

Nos différentes équipes d'ADTP ont déjà mené ce type d'action en partenariat avec le service jeunesse de la CC Aspres, dans le cadre de projets pédagogiques construits par le responsable jeunesse.

Communication WEB :

La partie « gestion des déchets » de notre site internet a été complètement repensée en décembre 2018 et intègre d'ores et déjà de nombreux liens avec le site du Sydetom66. Une actualisation devra être réalisée chaque année afin de faire vivre ce site et proposer un panel d'informations pratiques à destination de notre population.



Ces actions vont demander une mobilisation importante de notre ADTP.

Les temps de préparation et de concertation avec les différents partenaires puis en interne sont conséquents et conditionnent le succès de telles actions.

Action 2 : SENSIBILISER A L'ECO CONSOMMATION ET A LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMEN

Le gaspillage alimentaire représente un gisement important de déchets avec plus de 29Kg/hab/an au niveau national, dont 7kg/hab/an de produits alimentaires emballés non consommés.

Concernant l'éco consommation pauvre en déchets, l'action consistera à inciter les consommateurs à se tourner vers l'achat de produits moins générateurs de déchets. Il s'agit de promouvoir le vrac, les produits à la coupe, les éco recharges, les produits peu emballés et éviter les produits à usage unique.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	Moyens Humains
Animation cantine du collège	1 / an	Animation gachimètre sur le collège	Animation ADTP CC Aspres Formation préalable réalisée par le Sydetom66
Animations Grandes et moyennes surfaces	1 / an	Animation avec la roue DLC disponible au Sydetom66	Animation ADTP CC Aspres
Animation cantines Hors collèges	2 / an	Animation de sensibilisation des publics présents et développement de pistes conduisant à la réduction des gaspillages alimentaires et à la mise en place de pratiques de compostage	Animation ADTP CC Aspres (soutien possible du maître composteur du Sydetom66)

Quelques points sont à noter :

L'ensemble de ces animations devront permettre, en parallèle, de développer la pratique du compostage et amener une réflexion sur les bio-déchets.

Action 3 : PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL

Avec 45 000 tonnes de déchets verts à traiter tous les ans, cette action consiste à inciter les usagers à utiliser des espèces locales qui génèrent peu de déchets verts et à s'engager vers le zéro phyto. L'EPCI doit être exemplaire elle-même sur ce sujet.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	Moyens Humains
Promouvoir le jardinage au naturel et le zéro phyto	2 / an	Information et sensibilisation de tous publics Prévoir une sensibilisation des agents communaux en charge des espaces verts Distribution gratuite de compost et/ou BVC	ADTP CC Aspres Partenaire extérieur permettant de sensibiliser les agents communaux en charge des espaces verts

Quelques points sont à noter :

Des distributions gratuites de compost sont ponctuellement réalisées par les équipes d'ADTP.
Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, un minimum de 2 agents est requis.

Un professeur du Lycée agricole de Théza pourrait être une interface judicieuse pour assurer la sensibilisation des agents communaux et/ou former notre ADTP pour le faire.

Action 4 : DÉVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITÉ

Envoyé en préfecture le 12/06/2019
Reçu en préfecture le 12/06/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190506-70_19_PLPD-DE

En réponse à la quantité importante de déchets générés par les administrations, les EPCI doivent impulser une démarche d'éco-exemplarité au sein de leurs services et de leurs collectivités adhérentes.

La CC ASPRES s'est inscrit dans cette démarche éco-exemplaire par le biais du Sydetom66 et a signé la charte d'éco-exemplarité.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	Moyens Humains
Développer l'éco-exemplarité au sein de nos structures administratives et collectivités (mairies)	100 % des structures en 2020	Inciter à la mise en œuvre de l'éco-exemplarité au sein des communes membres de la CC Aspres avec signature de la charte d'éco-exemplarité. Sensibilisation et mise en œuvre par un appui technique.	ADTP CC Aspres (formation possible dispensée par le Sydetom66)

Quelques points sont à noter :

A ce jour aucune de nos communes membres ne s'est engagée sur cette démarche.

Une charte d'éco-exemplarité spécifique a été élaborée pour les communes afin de reprendre les principales actions et faciliter cette démarche.

La Communauté de Communes des Aspres apportera son appui technique et assurera un suivi.

Action 5 : RÉDUCTION DES BIODECHETS

L'installation de composteurs individuels, partagés et collectifs reste un levier majeur pour diminuer la production d'Ordures Ménagères sur notre territoire.

Chaque année plus d'une centaine de composteurs individuels sont délivrés sur notre territoire.

Le maintien d'un tarif de 5€/ composteur facilite la vente de ces équipements.

De nouveaux points de compostage partagés et collectifs permettent d'apporter cette solution de prévention au plus près de nos administrés qui ne bénéficient pas toujours d'un espace vert ou d'un jardin pour disposer un tel équipement et pratiquer le compostage.

Ces déploiements sont essentiels dans la poursuite et l'atteinte des objectifs du programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Le SYDETOM66 maintiendra le principe de commande groupée pour les composteurs, de façon à obtenir des tarifs plus compétitifs. Le Syndicat revendra les composteurs aux EPCI au coût de revient -30%, correspondant à la subvention du SYDETOM66.

Autres dispositifs individuels de valorisation des bio déchets

D'autres actions, autres que la mise en place de composteurs pourront être engagées par les EPCI (distribution de poules, mise en place de lombricomposteurs ou autres...). Elles sont laissées au libre choix de l'EPCI (leur financement étant à la charge de l'EPCI). Elles ne pourront cependant pas bénéficier de l'expérience acquise par le SYDETOM 66 au cours de son précédent PLPD puisque non mises en œuvre.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	
Continuer à développer le compostage individuel	20 % des foyers équipés en 2020	Continuer la communication et la sensibilisation à la pratique du compostage. Communication à réaliser par différents moyens : porte à porte – animations grands publics – distribution de compost – site internet – bulletins...	ADTP CC Aspres Infographiste (sur le volet élaboration de visuel communication et sollicitation pour le site internet)
Continuer à développer le compostage partagé	A minima 1 nouveau site/an	Démarchage des quartiers non pavillonnaires et des habitats collectifs en priorité. Communication à réaliser par différents moyens.	ADTP CC Aspres + Appui possible du maître composteur du Sydetom66
Continuer à développer le compostage collectif	A minima 1 nouveau site/an		

Quelques points sont à noter :

- Fin 2018, **8 points** de compostage partagé/collectif sont en place et fonctionnent sur notre territoire. Ces points nécessitent un passage de nos ADTP à minima tous les 15 jours pour alimenter les composteurs destinés au BVC (Broyat Vert Criblé), de plus il est nécessaire de toujours veiller à l'ouverture et fermeture (maturation) des composteurs en place. L'entretien de ces sites est essentiel pour dynamiser la démarche. Chaque site possède un(e) référent(e) qui permet de faire le relais entre la CC Aspres et les administrés qui participent à cette démarche.
- Fin 2018, **1629 composteurs individuels** ont été délivrés, depuis 2006, sur notre territoire ce qui représente 15,5% des foyers équipés. Pour atteindre le seuil des 20% préconisés, la barre des 2100 composteurs devrait être atteinte. Nous délivrons en moyenne entre 100-150 composteurs/an. Ainsi il faudrait déployer une communication importante pour booster l'acquisition de ces équipements. Il serait ainsi judicieux de maintenir le prix des composteurs à 5 € durant le PLPD.
- Un suivi sera assuré auprès des habitants déjà dotés (phoning, porte à porte..) afin de voir si le compostage perdure et fonctionne.

Action 6 : DYNAMISER L'ACTION STOP PUB

Envoyé en préfecture le 12/06/2019
Reçu en préfecture le 12/06/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190506-70_19_PLPD-DE

Les STOP PUB sont des outils importants de prévention.

Le SYDETOM66 met à disposition ces autocollants et notre ADTP réapprovisionne les Mairies.

Potentiel détournable 35kg/boite aux lettres/an.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	Moyens Humains
Promouvoir et développer le STOP PUB	Progression de 2%/an du nombre de boîtes aux lettres équipées	Communication et distribution à réaliser par différents moyens : porte à porte – animations grands publics – distribution de compost – site internet – bulletins...	ADTP CC Aspres

Quelques points sont à noter :

La Poste comptabilisait le nombre de Stop Pub apposés sur les boîtes aux lettres, ce qui permettait de connaître le taux d'apposition par territoire.

Toutefois cette prestation n'est plus assurée.

Un indicateur de distribution devrait voir le jour et permettre un retour d'informations sur les Stop Pub.

Action 7 : ACCROITRE LES TAUX DE COLLECTE DU VERRE

Accroître le captage des tonnages de verres sur l'ensemble de notre collectivité et ainsi détourner ce flux de nos poubelles vertes et jaunes. Cet enjeu représente un levier important permettant de diminuer nos tonnages d'Ordures Ménagères, en réalisant de ce fait des économies de traitement tout en préservant nos ressources naturelles.

A noter qu'en 2017 notre ratio kg/hab se situe en dessous de la moyenne départementale.

Ainsi un nouveau travail de terrain est entrepris par les services techniques de la Communauté de Communes. Une première approche est menée par notre Ambassadeurs du tri afin d'identifier en amont puis sur le terrain des pistes potentielles d'amélioration et d'optimisation du parc de colonnes et ceci pour chaque commune de notre territoire.

Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation	Type d'actions à déployer	Moyens Humains
Diagnostiquer des pistes d'amélioration et d'optimisation	10 communes / an	Diagnostic en amont du parc existant. Partage d'informations et rencontre avec les communes. Validation par le Sydetom66 des choix retenus. Validation par la commune des choix retenus.	ADTP CC Aspres

Quelques points sont à noter :

La participation des communes (élus et agents communaux) sera un point essentiel pour la réussite de cette opération.

Objectif recherché : Atteindre et dépasser la moyenne départementale et optimiser la collecte verre sur toutes les communes de notre territoire.

A noter que des outils de communication pourront être déployés : sacs cabas.

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vue précise de la collecte verre sur notre collectivité (chiffres 2017).

► Tonnages verre par commune et évolution du ratio Kg/hab. entre 2016-2017 :

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2017	Kg/hab	Evolution Kg/hab 2016-2017 (en %)
Banyuls-dels-Aspres	43,75	1270	34,45	4,6
Brouilla	42,28	1319	32,05	-2,7
Caixas	7,5	147	51,02	-15,3
Calmeilles	2,97	62	47,90	-35,7
Camelas	19,24	457	42,10	-8,7
Castelnou	18,13	338	53,64	-17,5
Fourques	30,87	1262	24,46	-9,8
Llauro	12,41	316	39,27	-11,2
Montauriol	9,86	232	42,50	-5,9
Oms	11,27	333	33,84	-15,1
Passa	22,61	709	31,89	4,2
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	10,95	152	72,04	-4,2
Saint-Jean-Lasseille	40,93	1535	26,66	-16,0
Terrats	24,74	660	37,48	20,6
Thuir	185,93	7531	24,69	-3,1
Tordères	6,07	164	37,01	16,5
Tresserre	28,66	1066	26,89	-8,8
Trouillas	76,83	2010	38,22	-3,8
Villemolaque	35,76	1323	27,03	5,6
TOTAL	630,760	20 886	30,20	-4,2

► Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2017 : 35,09 kg/ hab/ an

Dix communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab/an), soit plus de la moitié.

Actions sous maîtrise d'ouvrage du Sydetom66

Action 1 : FILIERE DE REEMPLOI TEXTILE

Envoyé en préfecture le 12/06/2019
Reçu en préfecture le 12/06/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190506-70_19_PLPD-DE

(Les EPCI doivent les prendre en compte dans l'élaboration de leur PLPD même s'ils n'en sont pas Maître d'Ouvrage (objectifs et indicateurs fournis par le SYDETOM 66 – les résultats contribuant à l'atteinte des objectifs).

Selon le MODECOM 2015, 3,72% des OM traitées sont constituées de textile (textile, linge de maison, chaussures) ce qui représente 6 000 tonnes / an soit 12.80Kg /hab/an.

Cette action du PLPD 2010/2015, menée conjointement avec PMM, consistait à mettre en place des points de collecte sur l'ensemble des P.O, en collaboration avec ECO TLC, Eco organisme agréé et ECO TEXTILE, prestataire de service. A ce jour, 544 points de collecte maillent le territoire départemental dont 20 sur la Communauté de Communes des Aspres.

Le maintien de cette action consiste essentiellement à communiquer sur ce geste de tri pour augmenter les tonnages collectés et optimiser le dispositif de collecte en lien avec ECO TEXTILE.

FILIERE DE REEMPLOI TEXTILE			
Action soumise à une REP: mutualisée	Actions à réaliser	Engagement EPCI	Accompagnement du SYDETOM66
Promouvoir et développer la filière de réemploi et de valorisation du textile Action financée par une REP Objectif 2019 national: 5Kg/hab/an	Suivi du vidage des colonnes		100%
	Suivi des tonnages collectés		100%
	Gestion du parc		100% en relation avec les EPCI
	Animation PIJ	Faire une demande/mail	Mise à disposition de l'atelier "customise tes fringues" 3 ateliers/EPCI/an
	Edition guide du tri textile	Cde des quantités /mail	Commande groupée
	Autres actions propre à l'EPCI	A faire valider en amont par le SYDETOM66	Mise à dispo d'un ADTP après analyse de l'action
	Relations et suivi avec EcoTLC		100%
	Campagnes de communication		2/an (changement de saison été/hiver)

Quelques points sont à noter :

La Communauté de Communes des Aspres continue à déployer de nouvelles colonnes textiles sur de nouveaux points stratégiques (sous réserve de validation du Sydetom66 et Eco-textile).

Action 2 : PREVENTION ET REDUCTION DE LA NOCIVITÉ DES DECHETS

Dans le cadre des conventionnements avec les différents éco-organismes (Ecodds, Corepile, Ecologic, ...), le SYDETOM66 perçoit des soutiens financiers pour communiquer sur ces thématiques à l'échelle et du département.

PREVENTION ET REDUCTION DE LA NOCIVITÉ DES DECHETS			
Action soumise à une REP: mutualisée	Actions à réaliser	Engagement EPCI	Accompagnement du SYDETOM66
Promotion des filières REP sur les déchèteries: ECODDS-ECOLOGIC-COREPILE- RECYLUM-ECOMOBILIER	Création d'espace web dédiés sur: www.SYDETOM66.COM Mise en place de liens vers les sites EPCI	Communication à relayer sur le site web des EPCI	100%
	Création guide REP déchèteries		Créa-Impression-Diffusion sur les EPCI
	Formation gardiens déchèteries		100%
	Animation sur les déchèteries		Sensibilisation sur les déchèteries des EPCI où toutes les filières REP sont représentées
	Relations et suivi des Eco-organismes		100%

Quelques points sont à noter :

A ce jour l'ensemble des agents déchèteries sont formés sur ces Eco-organismes.

Action 3 : RECYCLERIES / RESSOURCERIES

Envoyé en préfecture le 12/06/2019
Reçu en préfecture le 12/06/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190506-70_19_PLPD-DE

Offrir une seconde vie aux objets par don ou réparation constitue un geste de prévention permettant des bénéfices financiers (détournement de l'enfouissement, de l'incinération, des déchets des déchèteries, dits tout venant) et favorisant la solidarité et la création d'emplois.

Dans le cadre de son PLPD 2010-2015, le SYDETOM66 s'était engagé à mener une étude de faisabilité pour identifier les opportunités, les contraintes de mise en place d'une ou plusieurs recycleries /ressourceries sur son territoire. L'issue de cette étude a permis d'engager le syndicat, ainsi que de nombreux partenaires départementaux et nationaux, dans la création de 2 recycleries : « la recyclerie du Vallespir », « La recyclerie d'Elne », et bientôt une troisième sur le Conflent.

D'autres structures seraient susceptibles d'être créées sur le territoire suivant le schéma départemental de développement des recycleries / ressourceries.

Action mutualisée sous maîtrise d'ouvrage	Engagement SYDETOM66
Création d'une recyclerie / ressourcerie	Suivant schéma départemental de développement des recycleries / ressourceries

Quelques points sont à noter :

Un espace préservant a été mis en place sur la déchèterie de Thuir, en lien avec la recyclerie d'Elne. Ce projet a été formalisé, début d'année 2019, au travers d'une convention entre la recyclerie et la CC Aspres.

Cette démarche devrait permettre d'orienter la réflexion de la CC Aspres sur un projet de recyclerie/ ressourcerie.

La commune de OMS a également un projet d'espace préservant sur son territoire.

Il s'agirait d'un espace dédié à l'accueil d'objets, textiles, et différents types de matériels pouvant être donnés, réutilisés, remis en état plutôt qu'être jetés en déchèterie ou dans les OMR.

Cet espace serait alimenté par les administrés de la commune.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Moyens humains :

Moyens internes	
Ambassadeur du tri et Prévention	Mobilisation très importante – élément central pour la réussite du PLPD
Services techniques	Partage d'informations et collaborations
Infographiste	Sollicitation importante pour toutes les élaborations de visuels de communication
Services jeunesse et autre services CC Aspres	Collaboration et travail en commun sur certaines thématiques
Moyens externes	
Sydetom66	Partage d'informations et collaborations
Communes membres et écoles communales	Partage d'informations et collaborations
Partenaires extérieurs	Collaborations possibles sur des thématiques précises

Moyens financiers :

Estimatifs TTC / an		Aides estimées
Composteurs	2 000 à 3 000 €	Pas d'aides supplémentaires du Sydetom66 Facturation de 5 € à nos administrés
Colonnes à verres	20 000 à 30 000 €	-
Sacs cabas Verre	13 000 à 15 000 €	Sydetom66 : 45 % du montant retenu
Livrets gestion des déchets	1 800 à 2 200 €	Sydetom66 : 45 % du montant retenu